



**PAYS DE
SAINT GILLES
CROIX DE VIE**
AGGLOMÉRATION

**RAPPORT ANNUEL SUR LE
SERVICE PUBLIC DE
PREVENTION ET DE GESTION
DES DECHETS**

ANNEE 2023

RAPPORT ANNUEL 2023

Le rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets est défini par le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 qui abroge le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Le présent rapport est destiné à présenter le fonctionnement des différents services proposés aux habitants ainsi qu'aux communes ayant délégué la compétence « collecte des déchets » et à expliquer leurs résultats techniques et financiers pour 2023.

1 - Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets

I. Présentation générale

a) Territoire desservi

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération (PSGXVA) est constitué des communes suivantes :

- L'Aiguillon-sur-Vie
- Brem-sur-Mer
- Brétignolles-sur-Mer
- La Chaize Giraud
- Coëx
- Commequiers
- Le Fenouiller
- Givrand
- Landevieille
- Notre-Dame-de-Riez
- Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- Saint-Hilaire-de-Riez
- Saint-Maixent-sur-Vie
- Saint Révérend



→ 14 communes

→ Population municipale : 51 560* habitants ; Population DGF : 77 270 habitants

→ 51 388 logements dont 24 503* résidences secondaires (47,7%)

→ 1 684 professionnels collectés par le service public de gestion des déchets ménagers (dont 77 établissements de plein air).

* source INSEE 2020

b) Organisation de la collecte et traitement

Sur son territoire, la Communauté d'Agglomération exerce la compétence collecte des déchets ménagers, le ramassage est assuré en régie par le personnel communautaire. L'exercice de la compétence traitement a été confié au syndicat départemental TRIVALIS.

		Ordures ménagères	Emballages	Papier	Verre	Déchets verts	Ferraille, carton, Bois, plastiques DEEE, DDS, DEA...
Compétence PSGXVA	Collecte						
	Déchèterie						
Compétence TRIVALIS	Transfert (Figure 1)	Centre de transfert départemental de Givrand	Géré par le syndicat	Géré par le syndicat			
	Traitement / Valorisation (Figure 2)	Tri mécano biologique	Centre de tri départemental : Vendée Tri Filière de recyclage	Usines de recyclage	Saint Gobain Chateaubernard (16)	Filière agricole	Filières de traitement



Figure 1 : Carte des unités de traitement en Vendée

TRIVALIS est en charge du traitement des déchets en Vendée. Il gère ainsi les déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, emballages, verre et papier) de 17 collectivités (Figure 2) en assurant les missions :

- de transport des déchets vers les centres de traitement et valorisation,
- de l'exploitation des installations de tri, de traitement/valorisation et de stockage,
- de traitement des déchets des déchèteries (réalisé par des prestataires).



Figure 2 : Carte des 17 collectivités adhérentes à TRIVALIS

c) Financement du service de gestion des déchets

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le service Régie - Collecte du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est principalement financé par la redevance d'enlèvement d'ordures ménagères (REOM) comprenant une part incitative.

II. La Prévention des déchets

a) Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. L'indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage par 100 puis diviser par le tonnage de l'année 2010.

Pour le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, les ratios sur la production totale de déchets ménagers et assimilés (collecte et déchèteries) sont les suivants :

- Ratio tonnage par habitant 2010 : 774,14 Kg/hab. (pop DGF = 68 249)
- Ratio tonnage par habitant 2023 : 813,35 Kg/hab. (pop DGF = 77 270)

L'indice sur la production totale de déchets est donc de 105,06.

Dans une logique de réduction des déchets, cet indice devrait être inférieur à 100 et baisser d'une année sur l'autre.

La loi n° 2015/992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) prévoit de réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50 % d'ici 2025.

Pour le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, les ratios sur la production d'ordures ménagères résiduelles et de déchets ultimes de déchèteries sont les suivants :

- Ratio tonnage par habitant 2010 : 268,80 Kg/hab. (pop DGF = 68 249)
- Ratio tonnage par habitant 2023 : 190,75 Kg/hab. (pop DGF = 77 270)

L'indice sur la production totale de déchets destinés au traitement en installation de stockage est donc de 70,96. Avec presque 30% de réduction au stade de la collecte, la collectivité se rapproche des objectifs législatifs. Le mode de traitement par tri mécano biologique de la partie ordures ménagères résiduelles améliore ce ratio.

b) Actions de prévention

Animations en milieu scolaire et grand public.

Des animations scolaires sont proposées aux écoles primaires sur différents thèmes : l'importance du geste de tri, le recyclage, le compostage et la prévention des déchets. Ces animations sont réalisées par l'animatrice du tri de la collectivité.

Trivalis propose également aux scolaires de visiter l'usine de traitement mécano-biologique des ordures ménagères *Trivalandes* ainsi que le centre de tri des emballages *Vendée Tri*.

En 2023, l'animatrice de la collectivité est intervenue dans 17 établissements (scolaires - maternelles et primaires, EHPAD, centre de loisirs et MFR) pour réaliser 66 animations.

1 620 enfants et 184 adultes ont été sensibilisés

Le compostage individuel et de quartier

Des composteurs sont mis à disposition des foyers, moyennant une participation financière moyenne de 22 €.

En 2023, **744 composteurs** ont été distribués.

Depuis le lancement de l'opération, en 2014, 4 860 composteurs ont été mis à disposition.

Impulsée par Trivalis, une expérimentation de compostage de quartier a débuté en décembre 2023 avec l'installation de 3 sites de compostage gérés par des usagers bénévoles. Ces trois lieux s'ajoutent aux deux installations déjà existantes sur Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Sur cette commune l'animation est effectuée par un prestataire communal.

Accompagnement des associations

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération accompagne les organisateurs de manifestations dans la gestion de leurs déchets. Des bacs de tri sélectif leur sont mis à disposition gratuitement.

Actions Trivalis sur le territoire

Le syndicat départemental de traitement Trivalis met en œuvre des actions de prévention sur l'ensemble du territoire vendéen. Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie bénéficie des campagnes informatives via les différents supports (visuels, audio, ...).

Une opération ciblée pour les collectivités ayant une forte vocation touristique a été mise en œuvre par Trivalis et s'est déroulée du 16 au 31 juillet 2023, la Team Trivaou. Cette action a permis de toucher les touristes.

III. L'organisation de la collecte des déchets

a) La pré-collecte

La pré-collecte constitue l'étape entre le moment où l'utilisateur a produit ses déchets et le moment où ils sont pris en charge par la collectivité.

La collecte en porte à porte concerne 90% des tonnages des flux ordures ménagères et emballages ménagers du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

Pour la présentation de ces déchets, suivant leur composition en nombre de personnes, des bacs roulants de 120 à 340 litres sont mis à disposition des foyers. Les bacs ordures ménagères sont

équipés d'un dispositif d'identification du foyer permettant ainsi la facturation du service suivant le règlement établi.



Ordures ménagères



Emballages ménagers

La collecte en apport volontaire concerne 100% du verre et du papier ainsi que 10% des tonnages des flux ordures ménagères et d'emballages ménagers. Aucun matériel n'est mis à disposition des foyers qui utilisent leurs propres moyens, pour le transport de ces déchets, de leur lieu de production (domicile) au conteneur d'apport volontaire, point de collecte le plus proche. Suivant le maillage du territoire, un déplacement peut engendrer plusieurs centaines de mètres.

b) Les équipements disponibles pour la collecte en apport volontaire

Sur le territoire, la collecte du verre, du papier et des textiles se fait uniquement en point d'apport volontaire.

Un service d'enlèvement des encombrants à domicile est en place suivant certaines conditions. La quasi-totalité des dépôts se réalise par apport des administrés sur l'une des 4 déchèteries du territoire.

10% des tonnages des flux ordures ménagères et d'emballages ménagers sont collectés en apport volontaire. Il est cependant constaté que 75 % des résidences secondaires et 25 % des résidences principales utilisent les conteneurs d'apport volontaire régulièrement pour leurs dépôts d'ordures ménagères.



	OMR	Emballages	Verre	Papier	Déchèterie	Textile
Contenant	Conteneurs enterrés (ou semi enterrés)	Colonnes aériennes ou Conteneurs enterrés (ou semi enterrés)	Colonnes aériennes ou Conteneurs enterrés (ou semi enterrés)	Colonnes aériennes ou Conteneurs enterrés (ou semi enterrés)	Bennes	Bornes
Quantité	88 conteneurs	123 conteneurs	223 colonnes	194 colonnes	4 déchèteries	26 bornes
Population	77 270	77 270	77 270	77 270	77 270	77 270
Ratio contenant/habitant	1 pour 878	1 pour 628	1 pour 347	1 pour 398	1 pour 19 318	1 pour 2 972

Dans son recueil « Développer la collecte de PROXIMITE », Citéo (fusion d'Eco Emballages et Eco Folio) recommande :

- Pour les flux ordures ménagères et emballages : 1 point pour 150 à 250 habitants ;
- Pour les flux verres et papiers : 1 point pour 250 à 350 habitants.

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est correctement doté vis-à-vis des ratios annoncés par CITEO pour le verre et le papier (les quantités de papier diminuent) collectés uniquement en apport volontaire. Pour les ordures ménagères résiduelles et les emballages ménagers, l'éloignement du ratio s'explique par la coexistence, sur l'ensemble du territoire, des collectes en porte à porte et en apport volontaire.

Eco TLC préconise une borne textile pour 2 000 habitants, il en faudrait donc 36 sur le territoire alors qu'on en compte actuellement 26. Ceci engendre des problématiques de collecte pour le prestataire, la société « Le Relais ». Le maillage doit être densifié, en accord avec les communes.

Pour les déchèteries, il n'existe pas de ratio équipement/habitant mais plutôt une répartition géographique : 1 déchèterie à moins de 15 à 20 km de chaque usager. De par l'implantation de ses 4 déchèteries, la collectivité répond à cet indicateur.

c) Les déchèteries

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération compte 4 déchèteries accessibles à tous les habitants du territoire. Elles sont situées sur les communes de Brétignolles-Sur-Mer, Coëx, Givrand et Saint-Hilaire-de-Riez. La gestion des déchèteries est effectuée en régie.



Localisation des déchèteries

Déchèterie de Coex
Dolbeau
85 220 Coëx

Déchèterie de Brétignolles-sur-Mer
Le Peuple
85 470 Brétignolles sur Mer

Déchèterie de la Chaussée
13 Av. de la Chaussée
85 270 Saint-Hilaire-de-Riez

Déchèterie du Soleil Levant
2 Rue du Soleil Levant
85 800 Givrand

Les habitants du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération peuvent accéder aux déchèteries via un système de contrôle d'accès. Ils sont limités à 2m³/jour/foyer.

Pour les professionnels, les dépôts sont facturés selon la nature et le volume des déchets apportés en déchèterie. Ils sont limités à 2m³/jour par professionnel (5m³ pour les végétaux).

L'accès est interdit aux tracteurs agricoles et aux véhicules de plus de 3.5 tonnes.

Les déchets acceptés en déchèterie sont les suivants :

- plastiques souples
- déchets ultimes
- végétaux
- papier
- mobilier
- gravats
- bois
- objets valorisables
- ferraille
- plaques de plâtre
- plastiques rigides
- déchets dangereux
- carton
- polystyrène
- verre
- DEEE¹
- cartouches d'encre
- radiographies

Les horaires d'ouverture des déchèteries sont les suivants :

		Déchèterie de Brétignolles sur Mer	Déchèterie de Coëx	Déchèterie de Givrand	Déchèterie de Saint Hilaire de Riez
LUNDI	MATIN	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00
	APRES MIDI*	14h00 à 17h00		14h00 à 17h00	14h00 à 17h00
MARDI	MATIN	8h30 à 12h00 (1)		8h30 à 12h00	8h30 à 12h00
	APRES MIDI*	14h00 à 17h00 (1)		14h00 à 17h00	14h00 à 17h00
MERCREDI	MATIN	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00
	APRES MIDI*	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00
JEUDI	MATIN	8h30 à 12h00		8h30 à 12h00	8h30 à 12h00
	APRES MIDI*	14h00 à 17h00		14h00 à 17h00	14h00 à 17h00
VENDREDI	MATIN	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00
	APRES MIDI*	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00
SAMEDI	MATIN	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00
	APRES MIDI*	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00

* 18h, du 1^{er} avril au 30 septembre

(1) déchèterie de Brétignolles-sur-Mer fermée le mardi du 1^{er} octobre au 31 mars

d) La collecte

Elle s'effectue en régie pour l'ensemble des flux ramassés.

2017 a été l'année de la mise en place de l'extension des consignes de tri des emballages. Les tournées de collecte ont subi des modifications importantes pour absorber l'augmentation du tonnage et du volume induit.

En 2018, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a adopté la redevance incitative visant à diminuer les quantités d'OMR et augmenter la part des recyclables. Ceci a entraîné une baisse notable des tonnages des ordures ménagères et une augmentation des emballages.

Ordures ménagères résiduelles :

Mode de collecte : Les usagers du service peuvent utiliser le service en porte à porte (bac individuel) ou en apport volontaire via un maillage du territoire avec 88 conteneurs (hors équipement des campings).

¹ Déchets d'équipement électriques et électroniques.

- 75 % des résidences principales présentent exclusivement en porte à porte ;
- 45 % des résidences secondaires utilisent exclusivement les points d'apport volontaire (PAV) ;
- 25 % des résidences secondaires utilisent exclusivement le porte à porte (30% les deux services indifféremment).

Fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles :

	Janvier - Mars	Avril à Juin	Juillet à Août	Septembre - Octobre	Novembre - Décembre
Ménages	C1	C1	C1	C1	C1
Campings	C0	C1 à C2	C2 à C7	C1 à C3	C0
Professionnels	C3	C3	C7	C3	C3

C0 = pas de collecte, C1 = collecte 1 fois par semaine, C2 = collecte 2 fois par semaine, C3 = ...

Emballages ménagers :

Mode de collecte : Les ménages et les professionnels peuvent utiliser le service en porte à porte (bac individuel) ou en apport volontaire via un maillage du territoire avec 123 conteneurs (hors équipement des campings).

La collecte des emballages ménagers des campings s'effectue uniquement en conteneurs d'apport volontaire.

Verres ménagers :

Mode de collecte : sur l'ensemble du territoire, quel que soit le producteur, la collecte du verre ménager s'effectue uniquement en conteneurs d'apport volontaire.

Journaux – revues - magazines :

Mode de collecte : sur l'ensemble du territoire, quel que soit le producteur, la collecte des journaux – revues- magazines s'effectue uniquement en conteneurs d'apport volontaire.

e) Brigade Propreté

Suivant la saisonnalité, 2 à 4 équivalents temps pleins sont affectés au maintien du niveau de la propreté des points d'apport volontaire. La mission de ces agents contribue à l'accompagnement des communes pour l'exercice de leur compétence propreté urbaine dans laquelle entre la gestion des dépôts sauvages (compétence communale).

IV. Bilan sur la collecte des déchets

a) Données générales

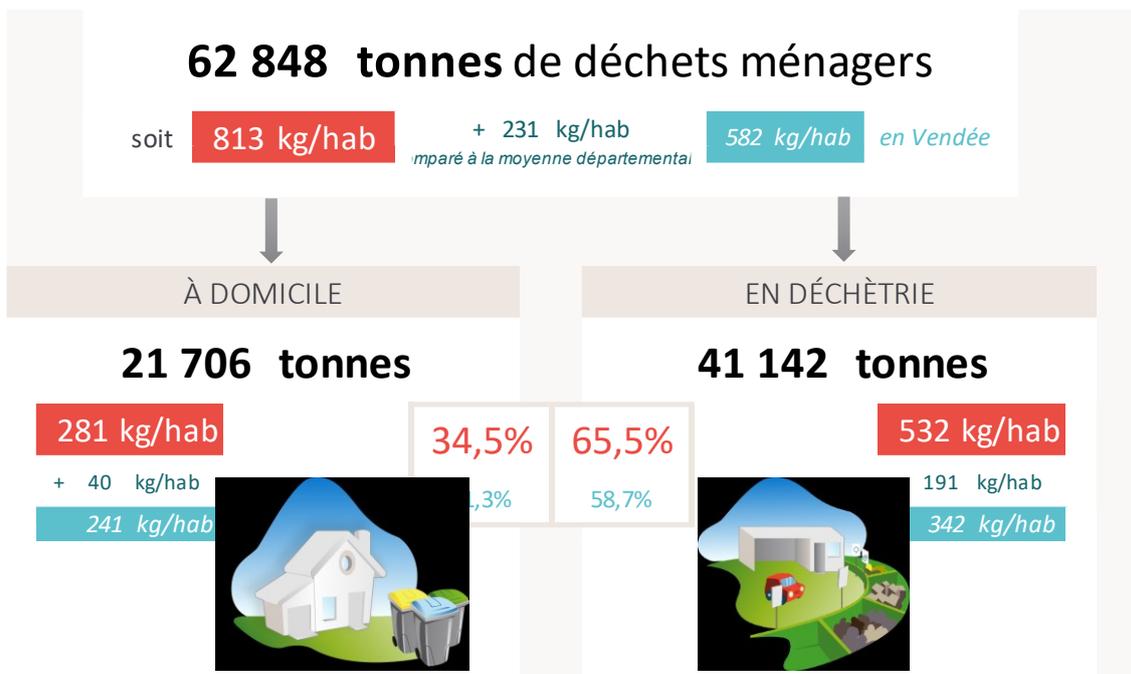
En 2023 :

21 706 tonnes de déchets ont été collectées contre 21 831 tonnes en 2022.

41 142 tonnes de déchets ont été déposées en déchèterie, 39 233 tonnes en 2022

Comparée à 2022, l'année 2023 est marquée par les tendances suivantes :

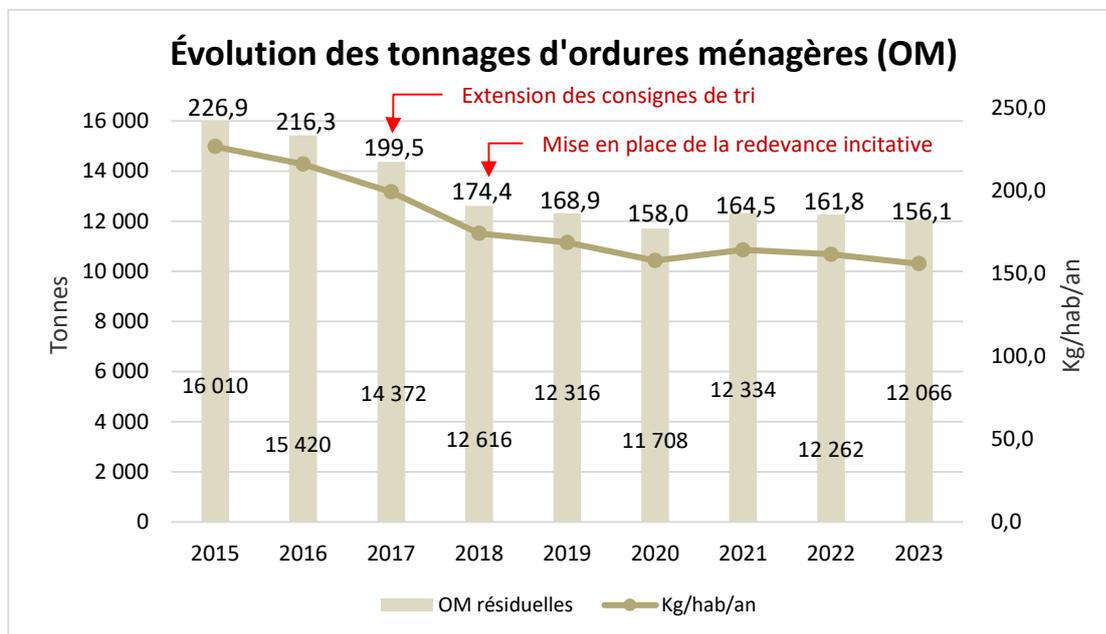
- Une diminution des tonnages papiers de – 11,2 % (- 152 tonnes)
- Une diminution des déchets ultimes en déchèteries de – 11,4 % (- 350 tonnes)
- Une augmentation des tonnages d'ameublement + 18,1 % (+ 413 tonnes)
- Une augmentation de la filière plâtre + 37,2 % (+ 86 tonnes)



b) Tonnages collectés

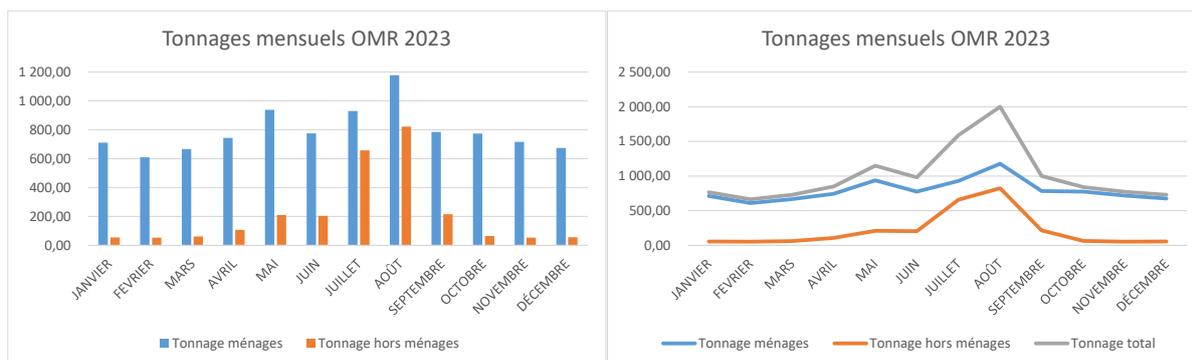
Ordures ménagères

En 2023, 12 066 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées sur le territoire.



Depuis l'adoption des nouvelles consignes de tri des emballages ménagers en 2017 et de la tarification incitative, l'évolution des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées est contenue.

Les graphiques suivants distinguent la collecte « ménages » de la collecte assimilée « hors ménages ».



La fluctuation mensuelle des tonnages est marquée par la typologie touristique du territoire. Entre février et août, les tonnages des ménages sont à peine doublés, de 609 T à 1 178 T, alors que ceux des hors ménages sont multipliés par 15 passant de 54 T à 823 T. En moyenne sur l'année, les hors ménages représentent 26,9% des tonnages, une variation qui va de 7,5% en novembre à 70,7% en août.

L'incidence touristique sur les tonnages ordures ménagères est essentiellement marquée par les activités professionnelles.

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération		Vendée	France
Ménages uniquement	Ménages + Hors ménages		
123,0 kg/hab	156,1 kg/hab	130,8 kg/hab	246 kg/hab*

* Source ADEME

Malgré la caractéristique touristique du territoire, en population DGF, la production d'OMR à 123,0 Kg/hab./an est comparable à l'ensemble du territoire vendéen ; si la production hors ménages y est intégrée, ce ratio est alors de 156,1 Kg/hab./an ce qui souligne le poids des déchets des professionnels (restaurateurs, campings, ...) sur le territoire.

La collecte sélective

Les matériaux concernés par la collecte sélective sont les suivants :

- les emballages,
- les bouteilles, les bocaux et les flacons en verre,
- les papiers : journaux, revues, magazines, enveloppes avec ou sans fenêtre...

En 2023, **9 237** tonnes de ces matériaux ont été ramassées sur l'ensemble du territoire. Les ratios annuels 2023 en Kg/habitant DGF sont les suivants :



Déchets TRIÉS et VALORISÉS

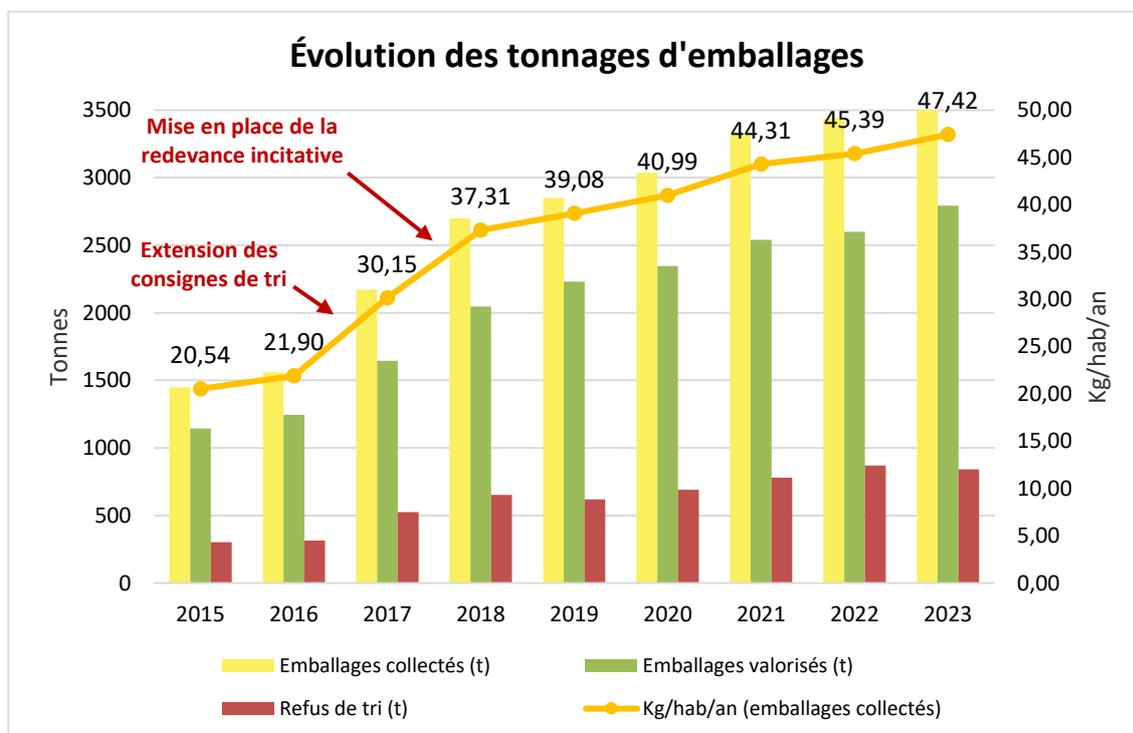
	Pays de Saint Gilles	Vendée
Emballages	119,5	108,0
Papiers	47,4	41,7
Verre	15,7	15,1
	56,4	51,2

Pays de Saint Gilles

Vendée

↳ Les emballages

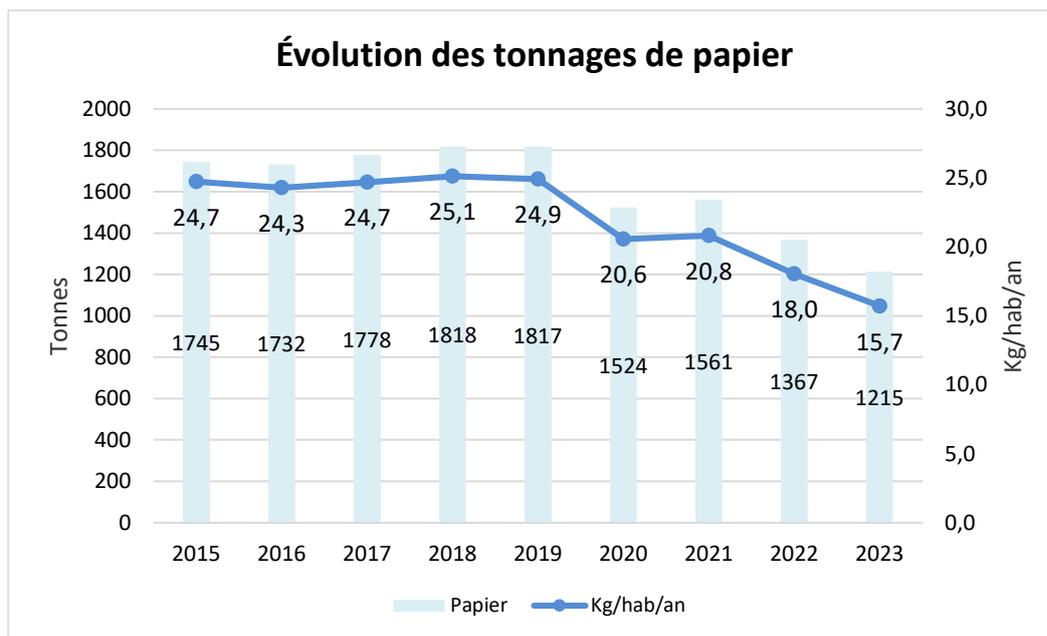
La collecte en porte à porte des ménages s'effectue toutes les deux semaines (C 0,5) sur tout le territoire avec une exception pour les 3 communes littorales (Brétignolles-Sur-Mer, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Saint-Hilaire-de-Riez) dont la fréquence est hebdomadaire (C1) en juillet et août.



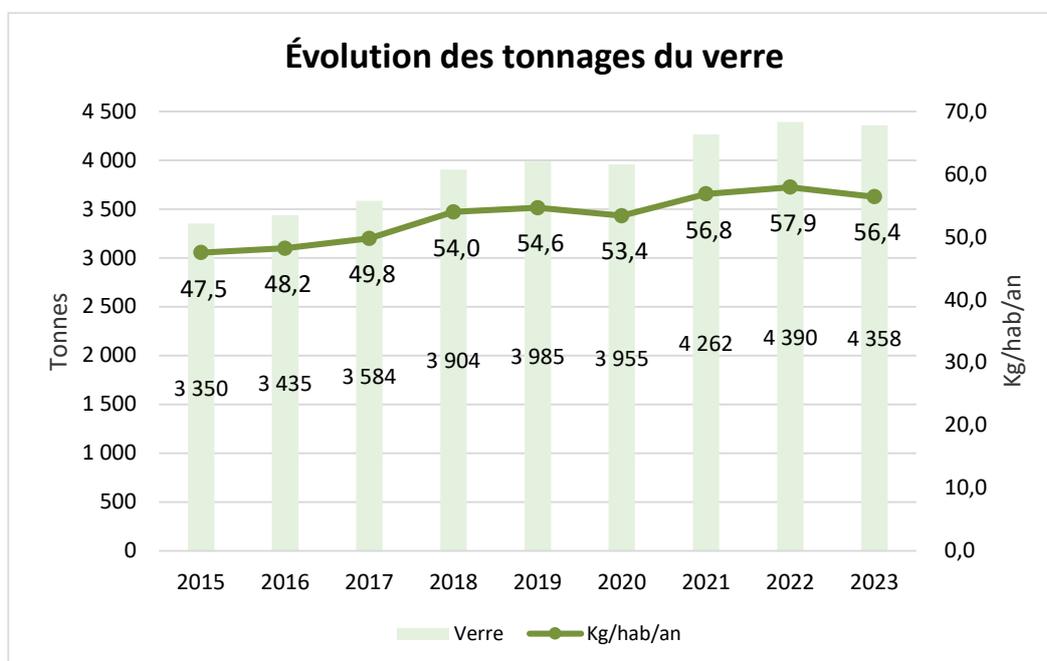
Entre 2022 et 2023, les tonnages d'emballages collectés ont augmenté de 6,5%, le taux de refus se maintient à 23,74% du tonnage collecté.

↳ Le verre et les journaux-revues-magazines

Le verre ménager et les journaux-revues-magazines sont exclusivement collectés en apport volontaire.



Depuis 2019, le ratio Kg/hab/an des journaux-revues-magazines collectés a baissé de 36,9% à 15,7 Kg/hab/an en 2023. Cette baisse s'enregistre dans les mêmes proportions sur tout le département.



Avec 56,4 Kg/hab/an, le ratio de collecte du verre est supérieur de 10% à celui du territoire vendéen.

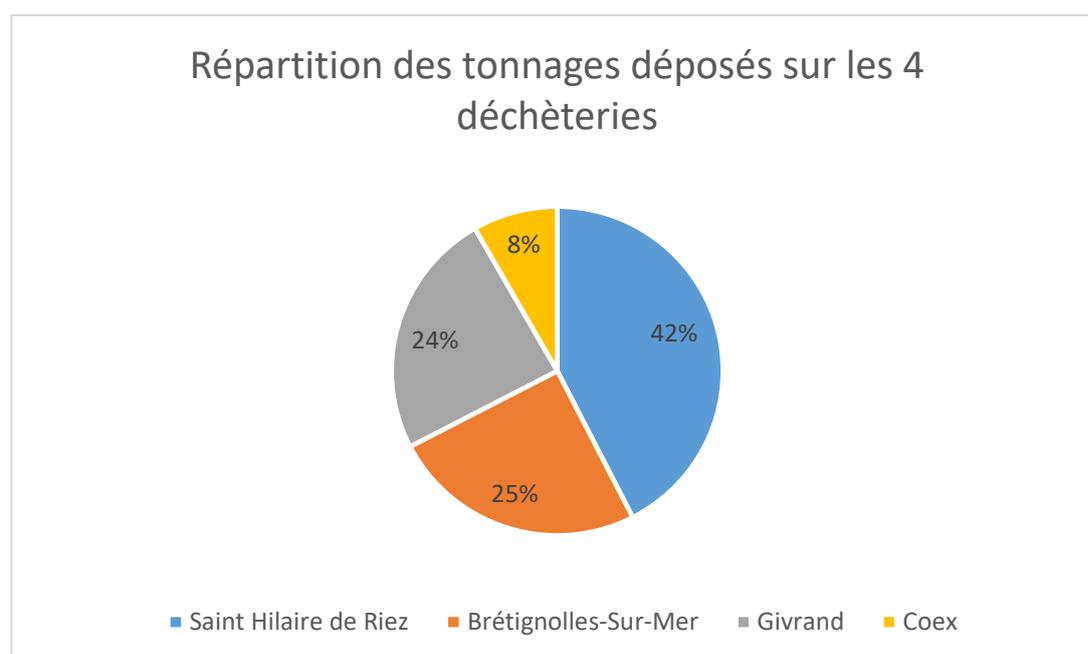
c) Tonnages déposés en déchèterie

Au total, **41 142 tonnes** ont été collectées en 2023 dans les 4 déchèteries du territoire.

ANNEES	2021		2022		2023		Évolution 2022-2023	
	Population desservie		75 782		77 270			
	Tonnage	Kg/hab/an	Tonnage	Kg/hab/an	Tonnage	Kg/hab/an	%	Tonnage
TOTAL Déchèteries	39 711	530	39 233	517,7	41 142	532,4	4,9%	1909,2
TOTAL Déchèt.hors déchets verts	26 758	357	27 176	358,6	27 421	354,9	0,9%	662,7
Déchets Verts	12 953	172,75	12 057	159,10	13 722	177,58	13,81%	1664,5
Cartons industriels	1 182	15,76	1 167	15,40	1 169	15,13	0,16%	1,9
Ferrailles	1 260	16,80	1 060	13,99	1 033	13,37	-2,52%	-26,7
Bois	1 488	19,85	1 302	17,18	1 419	18,37	9,02%	117,4
Déchets ultimes	3 432	45,77	3 089	40,76	2 739	35,44	-11,35%	-350,5
Gravats	14 805	197,45	15 946	210,42	15 946	206,36	0,00%	-0,5
Déchets diffus spécifiques	261	3,48	247	3,26	259	3,35	4,82%	11,9
Déchets d'équipement électrique	868	11,58	789	10,41	828	10,71	4,89%	38,6
Plastiques rigides	487	6,50	447	5,90	432	5,59	-3,45%	-15,4
Plastiques souples	40	0,53	63	0,83	66	0,85	4,29%	2,7
Polystyrène	21	0,28	26	0,34	25	0,33	-2,31%	-0,6
Souches	204	2,72	473	6,24	460	5,95	-2,77%	-13,1
Amiante	40	0,53	52	0,69	33	0,42	-37,31%	-19,4
Ameublement	2 446	32,62	2 285	30,15	2 698	34,91	18,07%	412,8
Plaques de Plâtre	224	2,99	230	3,04	316	4,08	37,22%	85,6

De 2022 à 2023, la quantité de déchets déposés en déchèteries progresse de 4,9% en tonnage soit 2,8% en Kg/hab/an. Cette hausse tient l'essentiel de son origine par le flux des déchets verts. Avec un ratio de collecte en déchèteries de 532,4 Kg/hab/an quand la moyenne départementale est à 341,6 Kg/hab/an, le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie se distingue par des chiffres relativement élevés.

Il est à noter que le captage départemental annuel en déchèteries est de 107,0 Kg/hab/an pour les déchets végétaux et de 100,6 Kg/hab/an pour les gravats alors qu'il est respectivement de 177,6 Kg/hab/an et 206,4 Kg/hab/an sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération. Ces chiffres et le gisement important de « souches » soulignent l'importance des volumes déposés par les professionnels en déchèteries.



V. Le traitement des déchets

a) Les sites de traitement

Les ordures ménagères

Les ordures ménagères collectées sont déposées au centre de transfert de Givrand (85) avant d'être acheminées à l'usine de tri mécano biologique « Trivaland » à Saint-Christophe-du-Ligneron (85).

La collecte sélective

Les emballages sont transférés sur l'installation de Givrand pour être ensuite dirigés vers le centre de tri départemental *Vendée Tri* à La Ferrière.

Les déchets papiers et verres sont entreposés au centre de transfert de Givrand puis évacués et valorisés dans les filières dédiées.

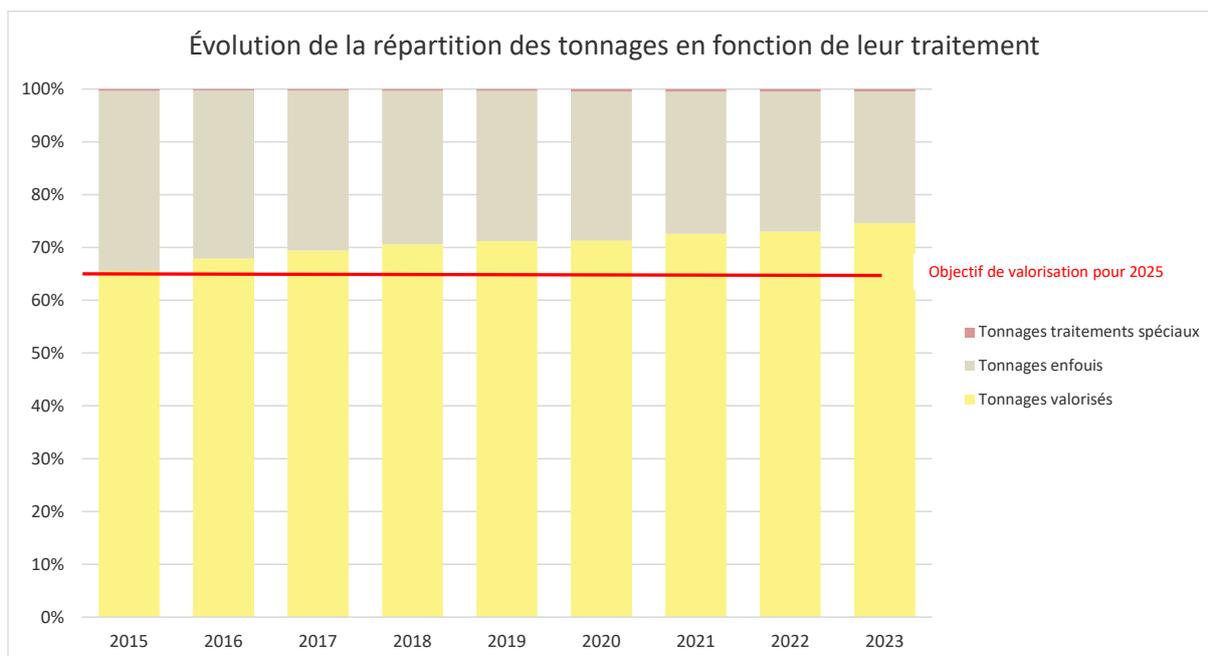
b) Les tonnages traités

Les tonnages traités sont présentés en lien avec ceux de 2015, année en référence précédant la démarche de mise en place de la redevance incitative au tri (effective en 2018).

ANNEES	2015	...	2018	...	2021	2022	2023
Valorisation collecte sélective	6 474	...	8 059	...	8 603	8 727	8 770
Valorisation déchèteries	29 591	...	31 994	...	35 978	35 845	38 112
Sous-total valorisés (en T)	36 065	...	40 053	...	44 581	44 572	46 882
Ordures ménagères résiduelles	16 010	...	12 616	...	12 334	12 262	12 066
Refus de tri	304	...	652	...	781	841	870
Déchets ultimes	2 436	...	3 192	...	3 432	3 089	2 739
Sous-total élimination (en T)	18 750	...	16 460	...	16 547	16 192	15 674
DMS, amiante...	205	...	191	...	301	299	292
Sous-total traitement spéciaux (en T)	205	...	191	...	301	299	292
Total (en T)	55 020	...	56 704	...	61 430	61 064	62 849
Population DGF	70 548	...	72 339	...	74 980	75 782	77 270
Production totale de déchets en Kg/hab DGF	780	...	784	...	819	806	813

L'extension des consignes de tri pour la partie collecte et les nouvelles filières de valorisation en déchèteries permettent d'augmenter la part des déchets valorisés.

Ces dernières années, les fluctuations les plus importantes sont observées en déchèteries, installations où transitent 2/3 des déchets.



2 - Indicateurs économiques

I. Coûts des flux collectés par la collectivité

Le tableau ci-dessous est issu de la matrice des coûts exportée de SINOE, la base de données de l'ADEME. Cet outil permet de se comparer avec des référentiels nationaux et régionaux suivant des règles de remplissages identiques.

Les données de la matrice diffèrent du compte administratif.

Le tonnage des gravats de déchèteries n'est pas pris en compte.

	FLUX DE DECHETS ANNEE 2023										Total
	OMR Porte-à-porte	OMR Apport volontaire	Verre Apport volontaire	Emballages - Porte-à-porte	Emballages - Apport volontaire	Papiers Apport volontaire	Déchèteries	Biodéchets des Professionnels	Encombrants Porte à porte	Cartons des professionnels	
Coûts de collecte	1 746 386 €	161 554 €	365 910 €	1 195 089 €	302 561 €	223 961 €	1 412 721 €	100 275 €	49 019 €	72 193 €	5 629 669 €
Coûts de traitement	2 165 017 €	225 491 €	55 925 €	845 925 €	296 629 €	15 341 €	2 365 747 €	27 262 €	7 525 €	21 413 €	6 026 275 €
Recettes	1 861 €	788 €	143 926 €	1 204 585 €	422 604 €	148 825 €	418 373 €	118 €	93 €	18 650 €	2 359 823 €
TVA	210 072 €	21 996 €	27 641 €	109 506 €	34 889 €	14 314 €	158 558 €	7 521 €	609 €	5 421 €	590 526 €
Total	4 119 614 €	408 252 €	305 550 €	945 935 €	211 475 €	104 791 €	3 518 653 €	134 940 €	57 060 €	80 377 €	9 886 647 €
Tonnages*	10 930	1 135	4 358	2 713	951	1 215	25 197	403	36	160	47 098
Coûts en €TTC/T	377 €	360 €	70 €	349 €	222 €	86 €	140 €	335 €	1 585 €	502 €	210 €

* hors gravats de déchèteries

Les coûts de gestion globale se situent dans la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat. Seuls les coûts des déchèteries sont supérieurs, avec des quantités collectées au-dessus de la moyenne.

II. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat	Durée	Montant annuel de la prestation	Echéance
GRIVET FILS SARL	Entretien réparation mécanique poids lourds	Marché public	1 an à compter du 21/03/2020 renouvelable 3 fois	518 207,16 € HT	14/02/2024
COMPAGNIE PETROLIERE DE L'OUEST	Fourniture de carburants	Marché public	1 an à compter du 26/12/2022 renouvelable 3 fois	469 642,65 € HT	25/12/2026
CHOUTEAU PNEUS CHALLANS	Entretien réparation et reprise pneumatiques que poids lourds	Marché public	1 an à compter du 24/09/2020 renouvelable 3 fois	85 617,14 € HT	23/09/2024
SIMPLICITI	Fourniture, maintenance et assistance du système d'identification des bacs	Marché public	1 an à compter du 14/03/2022 renouvelable 3 fois	169 893,70 € HT	12/03/2026
SLI BLANCHISSERIE	Location et entretien des vêtements de travail	Marché public	1 an à compter du 12/02/2021 renouvelable 3 fois	23 803,16 € HT	11/02/2025
ATPMG	Maintenance et assistance du logiciel de facturation REOMI	Marché public	1 an à compter du 18/11/2019 renouvelable 3 fois	9 712,04 € HT	18/11/2023

III. Compte de résultat du service Régie - Collecte

a) Section fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Libellé	CA 2023
Atténuation de charges (remboursements, ...)	115 801,02
Produits des services (REOMI, vente composteurs, ...)	10 051 934,76
Dotations et participations	0,00
Autres produits de gestion courante	9 953,27
Produits exceptionnels (Vente de bacs, de conteneurs, ...)	69 399,55
Reprise sur amortissements et provisions	0,00
Opérations d'ordre	14 389,00
TOTAL RECETTES	10 261 477,60

Le financement du service est principalement assuré par la facturation de la Redevance des Ordures Ménagères Incitative (R.E.O.M.I), dont le montant s'élève à 10 051 934,76 € en 2023.

Le barème tarifaire de la R.E.O.M.I est calculé en fonction des services rendus, il comprend notamment :

- La collecte des ordures ménagères en porte à porte et en points d'apport volontaire,
- La collecte des emballages en porte à porte et en points d'apport volontaire,
- La collecte des verres et des journaux, revues, magazines en points d'apport volontaire,
- Le transport et le traitement des ordures ménagères,
- Le transport, le tri et la valorisation des déchets recyclables,
- La collecte, le transport et le traitement des déchets issus des déchèteries,
- L'équipement des habitants en moyen de pré-collecte,

- La gestion globale du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés (les achats de matériels et fournitures, les impôts, taxes, les charges de personnel, les charges de gestion courante, les charges financières, les charges exceptionnelles, les amortissements et provisions, les dépenses d'investissement... nécessaires au fonctionnement du service).

La facturation s'effectue après chaque semestre échu, soit en juillet pour le 1^{er} semestre et en janvier N+1 pour le 2^{ème} semestre.

Une facturation mensuelle est lancée pour les foyers quittant le territoire dans le mois.

Les dépenses de fonctionnement

Libellé	CA 2023
Charges à caractère général (Carburant, entretien - réparations, ,assurances, charges de structures,)	1 819 835,85
Charges de personnel (salaires - GVT - point d'indice - ...)	3 485 600,12
Autres charges de gestion courante (Cotisation TRIVALIS - indemnités - créances irrécouvrables, ...)	4 263 902,38
Charges financières (intérêts d'emprunts)	1 005,83
Charges exceptionnelles (dégrèvement de facturation)	14 513,12
Dotations aux provisions (paiement CET)	5 150,00
Amortissements	688 108,32
TOTAL DEPENSES	10 278 115,62

Après les charges de personnel, l'entretien des véhicules de collecte pour 626 307,02 et le carburant pour 479 465,85 € représentent les principales charges de fonctionnement du service.

La cotisation Trivalis, à hauteur de 4 185 516,00 €, englobe l'ensemble des dépenses de traitement.

La répartition des charges et recettes de traitement est présentée dans le tableau ci-après. La différence entre le montant de cotisation versé pour l'exercice (4 185 516,00 €) et les dépenses réelles (4 037 970,00 €) fait l'objet d'une régularisation en année n+1.

Répartition des dépenses de traitement 2023 (Participation au Syndicat de Traitement des déchets TRIVALIS)	
OM	2 390 508,00 €
BIODECHETS	34 393,00 €
TOUT VENANT	566 142,00 €
DECHETERIES Autres flux	1 842 125,00 €
TRI	1 046 781,00 €
REFUS DE TRI	166 166,00 €
TOTAL DEPENSES 2023 EN HT	6 046 115,00 €
Reventes matériaux collecte (emballages, papier, verre)	-450 661,00 €
Produits soutiens Eco- organisme	-1 457 834,00 €
Reventes produits déchèteries (cartons, ferrailles,...)	-386 164,00 €

Produits soutiens Eco- organisme TRI déchèteries	-43 370,00 €
TOTAL RECETTES 2023	-2 338 029,00 €
SOLDE REALISE 2023 HT	3 708 086,00 €
TVA ACQUITTEE	321 216,00 €
TOTAL REALISE 2023 TTC	4 029 302,00 €

La contraction des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement du budget gestion des déchets laisse apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire sur l'exercice 2023 de - 657 081,30 €.

b) Section investissement

Les recettes d'investissement

Libellé	CA 2023
FCTVA	449 040,92
Subventions (Région + ADEME) pour les véhicules à Hydrogène	441 450,12
Amortissements	688 108,32
TOTAL RECETTES	1 578 599,36

Région = 228 150,12€ et ADEME = 213 300 €

Les dépenses d'investissement

Libellé	CA 2023
Remboursement du capital des emprunts	40 000,00
Investissements (camion, conteneurs, station hydrogène, travaux en déchèteries, ...)	2 142 928,58
Opérations d'ordre	14 389,00
TOTAL DEPENSES	2 197 317,58

Les principaux investissements sont du matériel roulant pour un peu plus de 1 440 K€, des conteneurs de collecte pour 284 K€ environ, les travaux liés à la station hydrogène pour 178 K€, des équipements véhicules pour 170 K€ et des travaux en déchèteries pour 66 K€.

Le résultat de l'exercice en section investissement est déficitaire à -618 718,22 €, le financement des investissements a donc fait appel au résultat antérieur positif.

3 - Conclusion et perspectives

La quantité de déchets collectés reste stable (excepté pour le papier) après de fortes variations enregistrées suite à l'extension des consignes de tri de 2017 et la mise en place de la tarification incitative en 2018.

Sur la partie déchèterie, les tonnages sont beaucoup moins maîtrisés. La mise en place de nouvelles filières matériaux en lien avec les obligations légales de responsabilité élargie du producteur font que ces installations sont en pleine mutation avec des conséquences techniques et financières non négligeables.

Ces dernières années ont été marquées par la mise en place de nouvelles lois (lois TEPCV² du 17 août 2015 et AGE³ du 10 février 2020) visant à tendre vers une société plus durable. Cette évolution de la législation a une incidence sur la collecte et le traitement des déchets.

Les perspectives pour l'année 2024 seront dans la continuité de 2023, à savoir :

- Diminution des fréquences de collecte en porte à porte des ordures ménagères et optimisation des circuits, afin d'ajuster le service au plus près des besoins des usagers ;
- Réajustement de la grille tarifaire de la REOMI en fonction des fréquences de collecte des OM et des coûts de l'ensemble des flux ;
- Renforcer le compostage individuel ainsi que le compostage collectif pour les particuliers ;
- Rationnaliser la collecte des biodéchets auprès des professionnels ;
- Travailler sur la prévention des déchets ;
- Renforcer la communication sur le service et son fonctionnement (le compostage, le tri, le zéro déchet, comment consommer moins de plastique, ...).

² Transition énergétique pour la croissance verte.

³ Anti-gaspillage pour une économie circulaire.